



# Marcot

la  Plagne

## *Compte rendu* *Conseil municipal*

**04 MARS ET 18 MARS**

## CONSEIL MUNICIPAL DU 04 MARS 2013

**Présents :** M. Richard BROCHE, maire, Mme Sylvie MAITRE, adjointe, MM Robert ASTIER, André BROCHE, Bernard AUBONNET, adjoints MM. René ALLAMAND, Laurent BOCH, Michel BORLET, Yves BRIANÇON, Nicolas BRIANÇON MARJOLLET, Jean Luc BROCHE, Paul BROCHE, Jean Marie GERMAIN, Patrice MEREL, Pierre OUGIER, Joël OUGIER SIMONIN, Marin VIVET GROS, conseillers municipaux.

**Excusés :** Mme Ginette CRÉTIER, conseillère municipale, (pouvoir à M. Pierre OUGIER), M. David ALLEMOZ, conseiller municipal (pouvoir à M. René ALLAMAND), Monsieur Jean Luc Broche est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Suite à une erreur de rédaction, monsieur le maire explique que le compte rendu du conseil municipal du 04 février ne sera distribué que la semaine du 11 mars 2013. Ce dernier sera également approuvé lors du prochain conseil municipal.

## Finances

### 1. ACOMPTE POUR LE CLUB DES SPORTS SUR LA SUBVENTION 2013

Monsieur le maire rappelle que le budget 2013 de la commune sera voté en mars.

Afin de permettre au club des sports de fonctionner jusqu'à l'adoption de celui-ci, monsieur le maire propose de lui verser 25 % du montant attribué et versé en 2012, correspondant à 110 000 euros, soit 27 500 euros en une seule fois.

**Le conseil municipal approuve le versement d'une partie de la subvention au club des sports en attente du vote du budget. (Votants : 19, Pour : 19)**

## Travaux - Marchés

### 1. TRAVAUX DE REFECTION DES BERGES DE LA CONFLUENCE DES RUISSEAUX DE L'ARC ET DE LA LOVATIERE À LA ROCHE

Monsieur Robert ASTIER rappelle qu'une consultation a été lancée en décembre 2012 afin de désigner l'entreprise qui assurerait les travaux de réfection des berges de la confluence des ruisseaux de l'Arc et de la Lovatière au hameau de La Roche.

A l'issue de la procédure et suite à l'analyse des candidatures, il est proposé au conseil municipal d'attribuer ce marché à l'entreprise BRUNO TP (73 640 Sainte Foy en Tarentaise) pour un montant de 233 126,50 € HT soit 278 819,29 € TTC.

**Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer le marché avec la société BRUNO TP pour un montant de 233 126,50 euros HT.**

(Votants : 19, pour : 19)

## Urbanisme

### 1. CESSON DE CHEMIN RURAL À PLAN GAGNANT

Madame Sylvie MAITRE rappelle au conseil municipal la demande d'acquisition d'une partie d'un chemin rural à Plan Gagnant par madame ASTIER Linette et l'accord signé en début de mandat entre la mairie, monsieur MARTIN et madame ASTIER. Suite à l'enquête publique du 14

au 29 août 2008, le commissaire enquêteur avait émis un avis défavorable à la cession d'une partie de ce chemin rural.

Madame Sylvie MAITRE demande l'avis du conseil municipal sur la suite à donner à cette affaire.

Monsieur Joël OUGIER SIMONIN souhaite que le retrait de cette délibération soit proposé au conseil municipal. Au vu des antécédents de cet accord et de ses conséquences, il craint que l'affaire ne se règle au tribunal quelle que soit la décision de la commune. De plus, il indique que le commissaire enquêteur a bien précisé qu'il était possible de réaliser une voie en parallèle.

Madame Sylvie MAITRE insiste sur le fait que, comme stipulé dans le rapport du commissaire enquêteur, seul le conseil municipal peut se positionner sur le devenir de cette voie. Monsieur Joël OUGIER SIMONIN propose que le conseil municipal se prononce en faveur de l'avis du commissaire enquêteur.

**Le conseil municipal décide de suivre l'avis du commissaire enquêteur et de ne pas donner suite à la demande d'acquisition d'une partie du chemin rural par madame Linette ASTIER. (Votants : 19, pour : 17, contre : 2, Richard BROCHE et Sylvie MAITRE)**

### 2. MODIFICATION DE LA FIXATION DU TAUX ET DES EXONÉRATIONS DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT

Madame Sylvie Maitre rappelle la disparition de la participation pour voies et réseaux et les difficultés d'application des P.U.P. (projet urbain partenarial). Dans ce cadre et afin de pouvoir financer les équipements publics de la commune, madame Sylvie MAITRE propose de modifier le taux de la taxe d'aménagement (voté à 3 % lors du conseil municipal du 14 novembre 2011) et de le porter à 5% sur l'ensemble du territoire communal à compter du 1er janvier 2014.

**Le conseil municipal fixe le taux de la taxe d'aménagement à 5% sur l'ensemble du territoire communal à compter du 1er janvier 2014. (Votants : 19, pour : 19)**

### 3. PROMESSE DE VENTE PROMÉO-MMV

Madame Sylvie MAITRE rappelle le projet de résidence de tourisme 4\* à gestion hôtelière présenté par la société Proméo-MMV sur un terrain communal sis à Plagne Vil-lages.

La société MMV, gestionnaire d'équipements touristiques s'est rapprochée de la société Proméo patrimoine afin de porter ce projet.

Elle indique que les conditions et obligations de chaque partie ont été définies à l'issue de plusieurs rencontres avec les dirigeants et le conseil juridique de la commune. Ces divers engagements doivent être entérinés par une promesse de vente.

Madame Sylvie MAITRE indique qu'il a été spécifié en conditions suspensives que cette promesse était liée à la gestion de l'ensemble par la société MMV, ceci pour éviter une possible spéculation immobilière.

Il a également été noté dans le document de la promesse de vente une surface minimum à réaliser pour les services comme pour l'hébergement. Il a été demandé une adhésion à l'union syndicale de Plagne Villages et une participation financière au télébus.

Monsieur André BROCHE s'interroge sur la destination du local exploitation et souhaite s'assurer qu'il ne devienne pas un commerce.

Madame Sylvie MAITRE répond par la négative et assure que ce local sera bien exploité pour la partie technique du bâtiment.

Suite à l'interrogation de monsieur André BROCHE sur la garderie qui doit être réalisée, madame Sylvie MAITRE confirme que son fonctionnement se fera comme annoncé au départ.

Monsieur Joël OUGIER SIMONIN fait part de sa crainte concernant la suppression de places de stationnement compte tenu de l'accès au bâtiment par le parking communal.

Madame Sylvie MAITRE indique que 250 lots seront réalisés, en conséquence 250 places de stationnement seront dues au titre du permis de construire. 125 places seront construites en aérien sur les parcelles du caravaneige actuel ainsi que sur les parcelles qui seront vendues pour la résidence, 125 places seront intégrées à la résidence en parkings couverts. Le stationnement de la résidence ne se fera pas au détriment du stationnement communal existant.

Monsieur le maire précise que ces lots sont modulables : regroupement de 2 T2 pour former un T4. 160 appartements seront donc exploités en résidence de tourisme à gestion hôtelière. Par conséquent, 160 places de parking uniquement seront nécessaires en période d'exploitation. Il a été proposé à Proméo Patrimoine de louer les places en sus à des personnes extérieures.

Concernant le déplacement du caravaneige, la société PROMÉO PATRIMOINE s'est engagée à réaliser une plateforme avec les déblais de la construction et à participer aux frais à hauteur de 95 000 euros H.T. Le démontage et la réinstallation du caravaneige étant à la charge de la commune.

Madame Sylvie MAITRE informe le conseil municipal que l'endroit pressenti pour le nouveau caravaneige se situe en amont du futur bâtiment.

Monsieur Laurent BOCH suggère de passer une convention privée avec la société Proméo Patrimoine pour l'utilisation de leurs réseaux pour le caravaneige.

Monsieur Robert ASTIER s'interroge sur la perte financière pour la commune concernant le déplacement du caravaneige. Madame Sylvie MAITRE répond que n'ayant aucun montant réel du coût de ce caravaneige, elle ne peut répondre à cette question. Monsieur Robert ASTIER ajoute que le caravaneige aurait coûté aux environs de 250 000

euros. Monsieur Laurent BOCH avance un coût de 500 000 à 600 000 euros pour le déplacement de l'équipement et la réalisation des enrobés.

Madame Sylvie MAITRE souhaite rappeler que le projet des sociétés PROMÉO-MMV va rapporter à la commune 3 075 000 euros par la vente du terrain, 200 000 euros environ de taxe d'aménagement, 95 000 euros HT de participation au caravaneige, ainsi que les taxes foncières, de séjour, et les retombées sur les forfaits....

Monsieur René ALLAMAND demande si la réalisation de lits supplémentaires à Plagne Villages a bien été actée par la société d'aménagement de La Plagne (SAP) car les remontées mécaniques existantes (télésiège Bergerie) risquent d'être saturées. Par la même occasion, monsieur André Broche rappelle également la future urbanisation de Plagne Soleil.

Monsieur le maire répond que ce sujet a été évoqué avec monsieur Jérôme GRELLET.

Monsieur Robert ASTIER demande quel est le devenir des tennis.

Madame Sylvie MAITRE répond que ces derniers sont pour le moment voués à disparaître mais qu'il faudra remettre à niveau les animations sur le secteur Plagne Soleil/Plagne Villages. Monsieur André Broche fait remarquer que la collectivité devrait lancer une réflexion sur l'installation de jeux d'enfants et de tennis sur ce secteur. Monsieur Michel BORLET pense qu'il serait bien que les sociétés PROMÉO et MMV réfléchissent à intégrer de tels équipements. Cela pourrait être également bénéfique pour eux. Monsieur Laurent BOCH attire l'attention sur le fait que la commune supprime petit à petit les tennis sur la station.

Madame Sylvie MAITRE répond que pour le moment, il n'est pas possible d'intégrer ce souhait car celui-ci n'a pas été négocié dans la promesse. En revanche, monsieur le maire ajoute que les sociétés PROMÉO MMV sont bien conscientes de l'importance de développer des équipements extérieurs compte tenu de leur souhait d'ouvrir la structure et de la remplir pendant l'été.

Monsieur Joël OUGIER SIMONIN demande si la pré-commercialisation des lots est une condition suspensive de la promesse de vente. Madame Sylvie MAITRE répond par la négative et indique que si le projet ne se réalise pas en mai 2014, la promesse devient caduque. Le terrain redeviendra communal et la société PROMÉO PATRIMOINE payera l'indemnité de 5% au titre de l'immobilisation du terrain.

Monsieur Michel BORLET estime que c'est un très beau projet, qui va apporter des lits et une certaine qualité de prestations à Plagne Villages.

**Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer la promesse de vente présentée avec la société PROMÉO PATRIMOINE. (Votants : 19, pour : 19)**

#### **4. BAIL COMMERCIAL LOT N°3 RÉSIDENCE COMÈTE À BELLE PLAGNE**

Monsieur Richard Broche, ne prenant pas part au vote, quitte la salle.

Madame Sylvie MAITRE rappelle l'appel à candidatures lancé en septembre 2012 pour un bail commercial du lot n°3 résidence comète à Belle Plagne (local ancienne poste).

Vu l'unique proposition reçue de madame Christine CHAMBRET d'exploiter ce local pour son commerce de coiffure, madame Sylvie MAITRE propose de signer un bail commercial avec cette dernière pour la période allant du 1er octobre 2013 au 30 septembre 2016. Le loyer annuel initial s'élèvera à 6 000 € HT révisable annuellement selon l'indice du coût de la construction. Le montant de la caution est porté à 1 000 euros.

**Le conseil municipal autorise madame l'adjointe à l'urbanisme à signer un bail commercial avec madame Christine CHAMBRET pour le local précité dans les conditions énoncées. (votants : 18, pour : 18)**

## **5. CONVENTION AVEC LA FACIM ET CRÉATION DE DEUX POSTES D'ADJOINTS DU PATRIMOINE POUR L'ÉTÉ 2013**

Dans le cadre des «jobs d'étés» à destination des jeunes de la commune, monsieur André BROCHE propose au conseil municipal la création de deux postes d'adjoints du patrimoine saisonniers pour assurer le gardiennage de l'église pendant la saison estivale. Ces deux postes seront à pourvoir dans les conditions suivantes :

- un poste en juillet et un poste en août sur un temps de travail de 15h hebdomadaires

Il précise que ces créations de postes s'inscrivent dans le cadre d'une convention à passer avec la FACIM, qui finance ce projet à hauteur de 400 euros. Monsieur André BROCHE rappelle que l'église est ouverte du lundi au vendredi de 15h à 18h pendant la saison d'été.

Elle sera fermée le samedi et le dimanche

**Le conseil municipal approuve la création des postes cités ci-dessus et la convention de partenariat avec la FACIM. (Votants : 19, pour : 19)**

# **Affaires générales**

## **1. SAEM PLAGNE RÉNOV' : VALIDATION D'UN CONTRAT DE SUBVENTION**

Monsieur Bernard AUBONNET informe les membres présents qu'il convient de procéder au versement d'une subvention pour un dossier de rénovation achevé :

- Madame Yvonne LANGEVIN - rénovation appt n° 32 les soldanelles à Plagne Villages : aide de 2 714,00 € (soit 1 357,00 € pour la SAP et 1 357,00 € pour la commune) pour 13 572,30 € TTC de travaux.

**Le conseil municipal décide de procéder au versement de la subvention pour le dossier de rénovation achevé. (Votants : 19, pour : 19)**

## **2. TRANSFERT DE COMPÉTENCE À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VERSANTS D'AIME POUR LA RÉALISATION D'UNE MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE**

Monsieur le maire rappelle le projet de la communauté de communes des Versants d'Aime (COVA) d'implanter une maison de santé pluri disciplinaire sur le canton. Pour ce faire, l'ensemble des communes du canton doit transférer la compétence correspondante à cet établissement intercommunal. Pour la réalisation de cette maison de santé, monsieur le maire explique que la COVA achètera le terrain nécessaire, construira le bâtiment

pour louer ensuite des lots aux différents prestataires. Deux zones pour la future implantation sont à l'étude. Monsieur le maire précise bien que ce transfert de compétence ne concerne pas les cabinets médicaux de station. Les retours des médecins de station, face à cette maison de santé, sont plutôt positifs puisqu'ils espèrent travailler en collaboration avec les différents prestataires qui s'y installeront.

**Le conseil municipal approuve le transfert par la commune de la compétence correspondante à la réalisation d'une maison de santé pluri disciplinaire à la COVA. (Votants : 19, pour : 19)**

## **3. REPORT DE LA RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES À LA RENTRÉE 2014/2015**

Madame Sylvie MAITRE informe le conseil municipal que la réforme des rythmes scolaires est applicable dès la prochaine rentrée scolaire, sauf demande dérogatoire de report d'une année.

Cette réforme ajoute à la charge de la commune 3h par semaine incluant l'organisation des activités, l'encadrement et le financement.

Madame Sylvie MAITRE expose les difficultés qui se présentent à la commune pour l'organisation de ces 3 heures :

- L'organisation et financement de l'encadrement des enfants (1 animateur diplômé pour 12 enfants)

- L'organisation d'activités pédagogiques dans des créneaux horaires trop faibles (45 mn) et le financement de ces activités par les communes

- l'organisation et le financement du transport

- la désorganisation du tissu associatif local, et des organismes qui ont mis en place depuis 4 ans de nombreuses activités le mercredi (associations et clubs sportifs, Eac, école de musique, maison des Arts...).

Afin de permettre aux élus de l'ensemble du canton et à leurs services de proposer, en concertation avec les enseignants, les parents d'élèves et les associations, un projet pédagogique construit et cohérent, madame Sylvie Maitre propose de demander le report de l'application de cette réforme à la rentrée scolaire 2014-2015.

Monsieur le maire ajoute que le transport scolaire qui devrait être mis en place suite à cette réforme entraînerait une augmentation de 1 400 000 € environ du budget du conseil général de la Savoie.

Madame Sylvie MAITRE fait remarquer également que cette réforme va accentuer les disparités éducatives entre les communes puisque certaines ne pourront pas financer un projet pédagogique intéressant.

De même, si la commune refacturait ces heures périscolaires aux familles (comme envisagé dans la réforme), cela entraînera automatiquement une différence entre les enfants puisque ces dernières sont facultatives.

Monsieur le maire ajoute que l'ensemble des communes de Savoie ont demandé le report de cette réforme pour la rentrée scolaire 2014-2015.

**Le conseil municipal décide de reporter l'application de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2014-2015. (Votants : 19, pour : 19)**

## 4. NOMINATION DU CINQUIÈME POSTE D'ADJOINT AU MAIRE

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal qu'il a décidé de ne pas maintenir monsieur le premier adjoint dans ses fonctions, mais de ne pas supprimer le poste d'adjoint vacant correspondant.

Il convient aujourd'hui de fixer le rang du nouvel adjoint et ensuite de le nommer. En effet, les adjoints prennent leur rang dans l'ordre de leur nomination. Cependant, le conseil municipal peut décider que le nouvel adjoint occupe le même rang que l'élu précédent, à savoir le 1er en l'occurrence.

Monsieur Michel BORLET demande à monsieur le maire s'il a une proposition à présenter au conseil municipal. Monsieur le maire rappelle qu'il ne souhaitait pas pourvoir ce cinquième poste d'adjoint, et voulait que le conseil municipal finisse la dernière année du mandat avec 4 adjoints.

Toutefois, monsieur le maire propose que le poste d'adjoint vacant occupe le 5ème rang, les adjoints prenant place dans l'ordre de leurs nominations.

**Après un vote à main levée, le conseil municipal décide que le poste d'adjoint vacant reste le 1er adjoint au maire. (Votants : 19, pour : 11, René Allamand (+pouvoir David Allemoz), Laurent Boch, Nicolas Briançon Marjollet, Patrice Merel, Marin Vivet Gros, Yves Briançon, Jean Marie Germain, Robert Astier, André Broche et Joël Ougier Simonin, Contre : 8, Pierre Ougier (+ pouvoir Ginette Crétier), Michel Borlet, Jean Luc Broche, Bernard Aubonnet, Sylvie Maitre, Richard Broche, Paul Broche)**

Monsieur le maire propose donc de se prononcer sur la nomination du premier adjoint au maire.

Monsieur le maire présente la candidature de monsieur Jean Luc BROCHE en tant que premier adjoint au maire. Monsieur le maire demande si d'autres personnes souhaitent faire acte de candidature.

Monsieur René ALLAMAND se déclare candidat pour être premier adjoint au maire, comme il l'avait annoncé précédemment à monsieur le maire. Il s'excuse de sa période d'absence et souhaite aujourd'hui apporter un peu de sérénité dans les débats du conseil municipal.

Monsieur le maire tient à lui faire remarquer que son absence totale du conseil municipal date de mars 2011 et demande s'il revient au vu de l'échéance électorale 2014.

Après avoir procédé au vote à bulletin secret, le décompte des voix est le suivant :

Monsieur Jean Luc BROCHE : 7 voix

Monsieur René ALLAMAND : 12 voix

Monsieur René ALLAMAND tient à remercier l'ensemble des élus qui lui font confiance en votant pour lui.

Pour répondre à monsieur René ALLAMAND qui souhaite apporter de la sérénité, monsieur Bernard AUBONNET fait remarquer que les discussions au sein du conseil municipal, même si elles ont été parfois vives, sont toujours restées cordiales et dans l'intérêt de la commune, et que sa sérénité, il peut se la garder.

Monsieur René ALLAMAND prend note de la remarque de monsieur Bernard AUBONNET.

**Le conseil municipal décide de nommer monsieur René ALLAMAND en qualité de premier ad-**

**joint au maire conformément à l'article L2122.-10 du code général des collectivités territoriales. (Votants : 19, pour : 12; contre: 7)**

## Questions diverses

### LISTE MAPA

Monsieur le maire présente la liste des marchés publics d'un montant inférieur à 90 000 euros HT passés depuis le dernier conseil municipal (cf voir tableau).

### MGM PLAGNE SOLEIL

Monsieur le maire présente la demande de transformation de la partie hôtel en résidence de tourisme de la société MGM à Plagne Soleil

Madame Sylvie MAITRE rappelle la convention d'aménagement touristique signée. Si la commune approuve cette transformation, cela risque de créer un précédent. Monsieur Joël OUGIER SIMONIN propose d'ajouter ce point à un prochain conseil municipal afin que les élus se prononcent sur cette demande.

### USINE D'INCINÉRATION

Monsieur Joël OUGIER SIMONIN a lu dans un compte rendu que la décision pour le devenir de l'usine d'incinération de Valezan devait être prise pour la fin mars.

Ce choix portant sur le devenir des ordures ménagères pour les vingt ou trente années prochaines, il demande des éclaircissements sur cette décision.

Monsieur le maire explique que le SMITOM souhaite garder uniquement le site de Valezan pour traiter les ordures ménagères des cantons de Bourg Saint Maurice et Aime (18 000 Tonnes/an).

Il semble à monsieur André BROCHE que Savoie Déchets ne souhaitait pas accueillir le tonnage de l'usine de Valezan.

Monsieur le maire répond que Savoie Déchets ne peut pas prendre en charge la totalité du tonnage mais seulement une partie (partie basse Tarentaise).

Monsieur André BROCHE fait remarquer que, mises à part les résidences de PIERRE ET VACANCES et MAEVA qui font un bon travail de communication sur le tri auprès de leurs clients, un gros effort est à réaliser sur le reste de la station. Les clients n'ont pas assez d'indications qui permettraient de valoriser le tri et les ordures ménagères. Monsieur le maire souhaite attirer l'attention des élus sur le fait que le canton d'Aime a un taux de tri de 25% (le meilleur taux sur l'ensemble de l'Assemblée des Pays de Tarentaise Vanoise) et est très bien placé au niveau national et des communes touristiques.

Monsieur Michel BORLET suggère de faire des efforts sur les supports de communication de destination de la clientèle et éventuellement de se rapprocher d'autres stations pour étudier les moyens qu'ils utilisent. Monsieur le maire soulève le fait que la communication de l'ensemble des stations de Tarentaise est la même puisque réalisée par le SMITOM sur l'ensemble des 43 communes de l'APT.

## CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2013 - VOTE DU BUDGET

**Présents :** M. Richard BROCHE, maire,

M. René ALLAMAND, 1er adjoint, Mme Sylvie MAITRE, 2e adjointe, MM. Robert ASTIER, 3e adjoint, André BROCHE, 4e adjoint et Bernard AUBONNET, 5e adjoint

MM. Laurent BOCH, Yves BRIANÇON, Nicolas BRIANÇON MARJOLLET, Jean Luc BROCHE, Paul BROCHE, Jean Marie GERMAIN, Pierre OUGIER, Joël OUGIER SIMONIN, Marin VIVET GROS, conseillers municipaux.

**Excusés :** Mme Ginette CRÉTIER, conseillère municipale, (pouvoir à M. Pierre OUGIER), M. David ALLEMOZ, conseiller municipal (pouvoir à M. André BROCHE), M. Michel BORLET, conseiller municipal (pouvoir à M. Jean Marie GERMAIN), M. Patrice MEREL, conseiller municipal (pouvoir à M. Robert ASTIER)

Monsieur René ALLAMAND est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Suite à son élection comme 1er adjoint au maire, monsieur René ALLAMAND souhaite remercier une fois encore les élus qui ont voté en ce sens et les informer que monsieur le maire lui a proposé la délégation « police municipale », attribuée actuellement à monsieur Laurent BOCH. Il ajoute qu'il a refusé cette délégation pour deux raisons :

- Monsieur Laurent BOCH a très bien assumé sa fonction jusqu'à aujourd'hui, donc il n'y a aucune raison de la lui retirer ;
- le premier adjoint se doit de recevoir une délégation avec plus d'envergure.

Une discussion est donc en cours avec monsieur le maire pour trouver un accord qui convienne aux deux parties.

### 1. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012 - BUDGET GÉNÉRAL

Monsieur le maire présente au conseil municipal le compte administratif 2012 du budget général de la commune qui s'établit comme suit :

	TOTAL CRÉDITS 2012	CA 2012
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	13 801 114,84 €	12 203 395,53 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	13 801 114,84 €	14 504 875,15 €
RÉSULTAT FONCTIONNEMENT : EXCEDENT		2 301 479,62 €
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	8 841 162,89 €	5 719 804,06 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	8 841 162,89 €	5 941 921,71 €
RÉSULTAT INVESTISSEMENT : EXCÉDENT		222 117,65 €
TOTAL FONCT + INVEST		2 523 597,27 €

Monsieur René ALLAMAND fait remarquer que le résultat tend plutôt vers une courbe descendante depuis quelques années. L'objectif d'amélioration d'un million d'euros par exercice est de plus en plus difficile à réaliser. Monsieur le maire ajoute qu'afin de tenir les objectifs fixés dans la prospective, la commune doit être particulièrement vigilante sur ses dépenses. Au vu du résultat 2012, monsieur le maire indique que le budget 2013 va être très serré.

Monsieur Joël OUGIER SIMONIN rappelle qu'en 2012, le conseil municipal avait budgété 1 300 000 euros d'emprunt en fonctionnement. Il demande si cette somme figure dans l'exédent de fonctionnement. Madame Géraldine FAVRE, directrice générale adjointe, rappelle que cette inscription budgétaire était une prévision et que

cet emprunt n'a pas été contracté. Elle précise que les dépenses d'investissement ont été à 100% auto-financées.

Dans le cadre des travaux des galeries concernant la partie Jannu-Everest, monsieur Joël OUGIER SIMONIN tient à faire remarquer que la commune a financé des travaux réalisés sur des parties privatives. Il souhaiterait que ces travaux soient régularisés par une délibération. Monsieur le maire répond que les parties en question appartiennent à la Société d'aménagement de La Plagne. Les services travaillent actuellement sur ce point et une délibération sera proposée aux élus lors d'un prochain conseil.

Dans le cadre des travaux de rénovation énergétique du groupe scolaire de macot chef lieu, monsieur Joël OUGIER SIMONIN demande des explications quant au choix d'une entreprise par rapport à une autre alors qu'une différence de 40 000 euros apparaissait sur les devis. Madame Sylvie MAITRE explique que l'entreprise moins-disante avait omis d'inclure dans le tarif proposé la réalisation de la véranda et par conséquent n'avait pas réalisé d'étude sur la structure. La commune a donc préféré être prudente.

Monsieur Robert ASTIER s'interroge sur l'augmentation importante du compte « honoraires ». Madame Géraldine FAVRE, explique que sont inclus dans ce compte les coûts des études qui ne sont pas suivies de travaux. En effet les études qui n'aboutissent pas à des travaux sont obligatoirement imputées en charges de fonctionnement. Monsieur Yves BRIANÇON souhaiterait que la commune soit plus vigilante afin d'éviter de cumuler des études qui n'aboutissent pas. Monsieur le maire, ne prenant pas part au vote, quitte la séance pour laisser le conseil municipal statuer sur les documents qui retracent la gestion de l'exercice 2012.

**Le conseil municipal approuve le compte administratif 2012 du budget général de la commune.**  
(Votants : 18, pour : 13, abstention : 5, Joël Ougier Simonin, René Allamand, Laurent Boch, Yves Briançon, Marin Vivet Gros)

## 2. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012 - BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT

Monsieur le maire présente au conseil municipal le compte administratif 2012 du budget annexe eau et assainissement de la commune qui s'établit comme suit :

	TOTAL CRÉDITS 2012	CA 2012
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	276 860,00 €	222 863,59 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	276 860,00 €	267 437,78 €
RÉSULTAT FONCTIONNEMENT : EXCEDENT		44 574,19 €
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	210 000,00 €	64 919,24 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	210 000,00 €	164 348,08 €
RÉSULTAT INVESTISSEMENT : EXCÉDENT		99 428,84 €
TOTAL FONCT + INVEST		144 003,03€

Monsieur le maire, ne prenant pas part au vote, quitte la séance pour laisser le conseil municipal statuer sur les documents qui retracent la gestion de l'exercice 2012.

**Le conseil municipal approuve le compte administratif 2012 du budget annexe eau et assainissement de la commune. (Votants : 18, pour : 18)**

## 3. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012 - BUDGET ANNEXE PARKING

Monsieur le maire présente au conseil municipal le compte administratif 2012 du budget annexe parking de la commune qui s'établit comme suit :

	TOTAL CRÉDITS 2012	CA 2012
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	180 000,00 €	131 468,72 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	180 000,00 €	183 702,17 €
RÉSULTAT FONCTIONNEMENT : EXCEDENT		52 233,45 €
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	237 400,00 €	10 104,40 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	237 400,00 €	205 188,36 €
RÉSULTAT INVESTISSEMENT : EXCÉDENT		195 083,96 €
TOTAL FONCT + INVEST		247 317,41 €

Monsieur le maire, ne prenant pas part au vote, quitte la séance pour laisser le conseil municipal statuer sur les documents qui retracent la gestion de l'exercice 2012.

**Le conseil municipal approuve le compte administratif 2012 du budget annexe parking de la commune. (Votants : 18, pour : 18)**

## 4. APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2012 DU RECEVEUR - BUDGET GÉNÉRAL, EAU ET ASSAINISSEMENT ET PARKINGS

Monsieur le maire informe les élus que les comptes de gestions sont à leur disposition en mairie.

**Le conseil municipal approuve le compte de gestion 2012 du budget général dressé par le receveur et le déclare conforme au compte administratif 2012. (Votants : 19, Pour : 16, abstentions : 3 Joël OUGIER SIMONIN, Yves BRIANÇON, Marin VIVET GROS)**

**Le conseil municipal approuve le compte de gestion 2012 du budget annexe de l'eau et de l'assainissement dressé par le receveur et le déclare conforme au compte administratif 2012. (Votants : 19, Pour : 19)**

**Le conseil municipal approuve le compte de gestion 2012 du budget annexe des parkings dressé par le receveur et le déclare conforme au compte administratif 2012. (Votants : 19, Pour : 19)**

## 5. Affectation des résultats 2012- budget général

Monsieur le maire propose d'affecter les résultats 2012 constatés au compte administratif du budget général de la manière suivante :

Les 2 301 479,62 € d'excédent de fonctionnement sont affectés :

- pour 500 000,00 € en résultat reporté de fonctionnement au budget primitif 2013
- pour 1 801 479,62 € en réserve pour le financement des reports 2012

Les 222 117,65 € d'excédent d'investissement sont reportés en recettes d'investissements 2013.

**Le conseil municipal approuve les affectations des excédents du budget général comme énoncées ci-dessus. (Votants : 19, Pour : 19)**

## 6. AFFECTATION DES RÉSULTATS 2012 - BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT

Monsieur le maire propose d'affecter les résultats 2012 constatés au compte administratif du budget annexe eau et assainissement de la manière suivante :

Les 44 574,19 € d'excédent de fonctionnement sont affectés :

- pour 44 574,19 € en résultat reporté de fonctionnement 2013

Les 99 428,84 € d'excédent d'investissement sont affectés pour 71 894,08 € au financement des reports 2012 et pour 27 534,76 euros au financement des investissements 2013.

**Le conseil municipal approuve les affectations des excédents du budget annexe eau et assainissement comme énoncées ci-dessus. (Votants : 19, Pour : 19)**

## 7. AFFECTATION DES RÉSULTATS 2012 - BUDGET DES PARKINGS

Monsieur le maire propose d'affecter les résultats 2012 constatés au compte administratif du budget annexe des parkings de la manière suivante :

Les 52 233,45 € d'excédent de fonctionnement sont affectés intégralement en résultat reporté de fonctionnement 2012.

Les 195 083,96 € d'excédent d'investissement sont affectés :

- pour 186 581,27€ au financement des investissements 2013

- pour 8 502,69 € au financement des reports 2012

**Le conseil municipal approuve les affectations des excédents du budget annexe Parkings comme énoncées ci-dessus. (Votants : 19, Pour : 19)**

## **8. VOTE DES TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES LOCALES POUR 2013**

Monsieur le maire réaffirme la volonté du conseil municipal de ne pas augmenter les taux communaux de la fiscalité directe locale jusqu'en 2014, conformément à la prospective et aux orientations budgétaires approuvées par le conseil municipal.

Il propose ainsi au conseil municipal de maintenir pour 2013 les taux suivants (identiques à ceux de 2012) :

Taxe d'habitation : 13,79%

Taxe foncière (bâti) : 15,10%

Taxe foncière (non bâti) : 115,20%

Contribution foncière des entreprises : 29,64%

**Le conseil municipal approuve les taux de contributions directes locales pour 2013 tels qu'ils lui sont proposés ci-dessus. (Votants : 19, pour : 19)**

## **9. VOTE DU BUDGET GÉNÉRAL 2013**

Monsieur le maire rappelle que le budget a été élaboré selon les propositions faites par les conseillers municipaux et que son contenu a été largement débattu et détaillé lors des nombreuses réunions et commissions organisées depuis le mois de novembre.

Il demande donc au conseil municipal d'approuver le budget primitif général 2013 de la commune ainsi qu'il suit :

**- En fonctionnement : 14 020 040,00 € sont prévus en dépenses et 14 020 040,00 € en recettes**

**- En investissement : 5 618 212,87 € prévus en dépenses et 5 618 212,87 € en recettes.**

Monsieur André BROCHE fait part de l'inquiétude de monsieur David ALLEMOZ du fait que le Syndicat intercommunal de la grande Plagne (Sigp) ne prendrait peut être pas en charge l'entretien des sentiers VTT. Il rappelle qu'aucune somme n'a été prévue pour ces sentiers au budget 2013. Pour mémoire, le coût s'élèverait à environ 35 000 euros.

Monsieur le maire explique qu'aucune décision définitive n'a été prise au Sigp. Suite à l'audit réalisé par le Sigp, les élus doivent d'abord se positionner sur le devenir de ces sentiers : conserver et améliorer l'existant ou bien reprendre entièrement «l'activité Vtt» et ses équipements.

Monsieur René ALLAMAND demande si les élus pourraient prendre connaissance du rendu de l'audit.

Monsieur le maire propose de mettre cette question à l'ordre du jour du prochain conseil municipal informel. Monsieur Yves BRIANÇON souhaite faire quelques remarques sur la gestion des équipements :

- un sentier d'été a été réalisé à la grande Rochette pour un montant de 80 000 euros. Suite à la décision de la société d'aménagement de La Plagne (Sap) de ne pas ouvrir le funiplagne cet été, celui-ci n'a plus lieu d'exister.

- Le Half pipe de Plagne Bellecôte réalisé pour un montant de 240 000 euros est aujourd'hui à l'abandon.

Monsieur le maire explique que le half pipe a été réalisé

car la finale du championnat du monde de cette discipline devait se faire à La Plagne et que la station n'avait pas d'équipement capable d'accueillir cette compétition. Le half pipe a été validé par la Fédération internationale de Ski qui a garanti qu'il serait aux normes jusqu'aux jeux de Sotchi. Suite à une forte demande des coureurs, les normes ont évolué, et le half pipe de La Plagne n'est plus réglementaire.

Monsieur René ALLAMAND rappelle que le même souci s'était posé lors des travaux réalisés sur le stade Jean Luc Crétier (Eclairage et mise en place des réseaux de canons à neige).

Lors de la réalisation du sentier de la Grande Rochette, monsieur Bernard AUBONNET explique que le directeur général de la Sap en poste à cet époque s'était engagé à ouvrir le funiplagne durant l'été. Aujourd'hui, une nouvelle équipe a pris la direction de cette société et la politique d'ouverture a été modifiée. Il indique que la MATO a réussi à trouver une entente avec la SAP pour ouvrir le Funiplagne au moins une fois par semaine dans un but d'animation ; et un spectacle sera alors proposé en haut de la Grande Rochette.

Monsieur Joël OUGIER SIMOMIN fait remarquer qu'en 2009, la prospective mettait en évidence un autofinancement de 3 000 000 d'euros jusqu'en 2015. Cette somme est en baisse constante. Madame Géraldine FAVRE, directrice générale adjointe, rappelle que cette prospective incluait des emprunts. Le souhait des élus a été d'autofinancer les travaux et de ne pas emprunter afin de désendetter la commune suite à l'affaire des Créolies ; ce qui entraînent mécaniquement une diminution de l'autofinancement au fur et à mesure des investissements.

Monsieur Joël OUGIER SIMONIN insiste sur le fait que la baisse de cette somme est plutôt inquiétante et que la commune doit rester vigilante. C'est pourquoi, il renouvelle sa demande de création d'une commission des finances.

Il poursuit en demandant également que la collectivité reste attentive sur les embauches car ce poste est très lourd dans le budget fonctionnement.

Monsieur le maire répond que les finances de la commune sont très saines, mais confirme que les élus vont devoir être vigilants sur les dépenses de fonctionnement. Il rappelle l'objectif d'amélioration du budget d'1 million d'euros par exercice. Il ajoute que depuis 5 ans, il y a eu 25 000 000 d'euros d'investissements sans aucun recours à l'emprunt.

Monsieur Joël OUGIER SIMONIN souhaite avoir des précisions sur la prise en charge du déficit de la piscine de Plagne Bellecôte. Monsieur le maire indique que le déficit 2013 sera supporté par le Sigp. Après les travaux, ce celui ci sera pris en charge par le Sigp et refacturé à la collectivité.

Monsieur Joël OUGIER SIMONIN souhaite avoir des précisions sur la 3ème tranche des travaux des galeries et notamment sur le financement du nouveau point accueil de la MATO.

Monsieur le maire rappelle que la somme prévisionnelle pour les trois tranches était de 3 125 000 euros HT. Les travaux terminés avec le chiffrage de la troisième tranche s'élèveraient à 3 180 000 euros HT, donc un écart de 53 000 euros en plus en sachant qu'il y a eu 280 000 euros de travaux supplémentaires (soit 227 000 euros d'économies).

Néanmoins, le point accueil ne sera pas réalisé comme prévu au départ dans l'alignement de la galerie des Ecrins. Il se fera au niveau de la galerie couverte au-dessus du passage des cars et sera pris en charge par le Sigt. Monsieur Robert ASTIER demande si l'acquisition du foncier concernant la partie basse de la place de la cheminée a été budgétée. Monsieur le maire indique qu'il rencontre les propriétaires cette semaine et que le foncier sera financé par les économies réalisées avec la modification du point accueil.

Monsieur Laurent BOCH demande si le nouvel emplacement du point accueil est réellement judicieux et s'il ne risque pas d'être très vite trop exigü.

L'accueil réalisé sera plus grand que l'existant. Seuls, les hôtes et hôtessees d'accueil seront déplacés, les services administratifs resteront dans les locaux existants. Monsieur Bernard AUBONNET fait remarquer la vétusté de ces locaux qui ont besoin d'être rénovés également.

Madame Sylvie MAITRE informe les élus que ce dossier leur sera présenté lors d'un conseil municipal informel.

Monsieur Nicolas BRIANÇON MARJOLLET souhaiterait savoir comment va se passer le suivi du budget pour 2013 afin de ne pas avoir de dépassement.

Monsieur le maire répond qu'un outil de précommande a été mis en place qui validera uniquement les sommes déjà inscrites au budget. Dans le cas où les élus souhaiteront d'un commun accord engager une somme non prévue au budget, cela donnera lieu à un ajout au budget via le vote d'une décision modificative par le conseil municipal.

Après que monsieur le maire ait présenté le budget général détaillé, monsieur René ALLAMAND voudrait s'assurer que l'objectif est bien de réduire si possible l'emprunt inscrit pour l'équilibre du budget.

Monsieur le maire confirme que le but est de réduire au maximum le recours à l'emprunt en 2013. Monsieur René ALLAMAND se fait confirmer que la vente des droits à construire de la future résidence de Plagne Villages viendra en amélioration des résultats à venir. Monsieur le maire informe que justement la promesse de vente du foncier pour ce projet sera signée ce mercredi 20 mars 2013.

Monsieur Joël OUGIER SIMONIN s'interroge sur le montant de l'emprunt pour la piscine de Plagne Bellecôte au niveau du Sigt qui sera à la charge de la commune. Monsieur le maire rappelle que l'emprunt prévisionnel s'élève à 1 200 000 euros.

**Le conseil municipal approuve le budget général 2013 de la commune. (Votants : 19, Pour : 19)**

## **10. VOTE DU BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT 2013**

Monsieur le maire rappelle que le budget a été élaboré selon les propositions faites par les conseillers municipaux et que son détail a été largement débattu lors des nombreuses réunions et commissions organisées ces derniers mois.

Il demande donc au conseil municipal d'approuver le budget annexe eau et assainissement 2013 ainsi qu'il suit :

**- En fonctionnement : 262 410,00 € sont prévus en dépenses et 262 410,00 € en recettes**

**- En investissement : 83 795,92 € prévus en dépenses et 83 795,92 € en recettes.**

**Le conseil municipal approuve le budget annexe eau et assainissement 2013 de la commune. (Votants : 19, pour : 19)**

## **11. VOTE DU BUDGET ANNEXE PARKINGS 2013**

Monsieur le maire rappelle que le budget a été élaboré selon les propositions faites par les conseillers municipaux et que son détail a été largement débattu lors des nombreuses réunions et commissions organisées ces derniers mois.

Il demande donc au conseil municipal d'approuver le budget annexe des parkings 2013 ainsi qu'il suit :

**- En Fonctionnement : 202 234,00 € sont prévus en dépenses et 202 234,00 € en recettes**

**- En Investissement : 259 465,31 € prévus en dépenses et 259 465,31 € en recettes.**

Suite aux nombreux dysfonctionnements des horodateurs, barrières, terminaux de paiement électronique par CB etc... qui ont entraîné le mécontentement des utilisateurs, monsieur René ALLAMAND souhaite savoir quelles mesures seront prises par la commune. Il demande également si le budget a été réalisé en tenant compte du manque de recettes dû à ces problèmes.

Monsieur le maire explique que le prestataire choisi ne s'est malheureusement pas entouré des bons collaborateurs cette année. Il rappelle que l'an passé, l'ensemble des parcs de stationnement avait très bien fonctionné avec le même prestataire.

En fin de saison, un bilan sera réalisé et deux choix seront donnés au prestataire : soit il améliore le service proposé à la clientèle, soit une nouvelle consultation sera lancée.

Concernant le budget et au vu des difficultés rencontrées dès le début de saison, monsieur le maire indique que les recettes du budget parking ont été prévues en tenant compte des difficultés. Suite à l'interrogation de monsieur René ALLAMAND concernant les équipements, monsieur le maire explique que le cahier des charges comprend l'entretien et le contrôle de l'ensemble des équipements par le prestataire toute la saison. Concernant le parking de Plagne Bellecôte, le prestataire se devait de mettre en place l'équipement nécessaire et fonctionnel pour le début de saison, ce qui n'a pas été fait.

Monsieur Yves BRIANÇON fait part de la difficulté rencontrée par certains usagers qui possédaient un macaron de stationnement pour le parking P0 et qui ont dû se garer à l'extérieur. Certains ont même eu droit à une amende.

Monsieur le maire répond que cela dépend de la responsabilité du prestataire de gérer au mieux son parking afin que l'ensemble des véhicules abonnés puisse s'y garer.

Monsieur Bernard AUBONNET ne remet pas en cause le prestataire lui-même mais est bien conscient que de nombreux problèmes liés au personnel en place ont été constatés.

Il ajoute qu'une réflexion sera peut-être à lancer sur le matériel existant.

Monsieur Laurent BOCH estime qu'il est important que la commune se pose les bonnes questions sur une uniformisation des parkings sur l'ensemble des stations. Il fait part de son souhait d'arriver un jour à rendre l'ensemble des stationnements aériens gratuits, ce qui pourrait donner un avantage à la station de La Plagne.

Madame Sylvie MAITRE rappelle justement l'étude en cours lancée par la commune concernant les parkings sur les stations d'altitude. Cette étude permettra d'avoir une réflexion de base pour travailler sur une meilleure gestion du stationnement à l'avenir.

Monsieur René ALLAMAND suggère qu'une règle de conduite concernant le stationnement soit édictée à l'attention de l'ensemble des services de La Plagne afin d'éviter des abus et des malentendus.

Monsieur Bernard AUBONNET complète en ajoutant qu'il serait bon de trouver des solutions justement pour le stationnement des services de La Plagne qui doivent souvent changer de lieux plusieurs fois dans la journée. Il rappelle que le souhait des élus de rendre le stationnement payant sur les stations de Plagne Bellecôte et de Belle Plagne était une expérience pour en évaluer l'impact et qu'un bilan sera réalisé en fin de saison.

**Le conseil municipal approuve le budget annexe parkings 2013 de la commune. (Votants : 19, pour : 19)**

## **12. APPROBATION DES RESTES À RÉALISER 2012 - BUDGET GÉNÉRAL**

Monsieur le maire rappelle que les engagements non soldés au 31 décembre 2012 concernant des travaux dont la réalisation sera effective en 2013, ou des travaux déjà réalisés mais dont les factures ne sont pas encore parvenues, sont à prendre en compte pour un montant de :

**2 080 397,13 euros**

Ces restes à réaliser s'équilibrent par :

- L'affectation d'une partie du résultat de fonctionnement 2012 pour 1 801 479,62 euros
- le report d'une partie du résultat d'investissement 2012 pour 48 917,51 euros
- le report d'une recette d'investissement : subvention DTER des galeries en attente de versement pour un montant de 230 000 euros

**Le conseil municipal approuve les restes à réaliser 2012 en recettes et en dépenses. (Votant : 19, pour : 19)**

## **13. APPROBATION DES RESTES À RÉALISER 2012 - BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT**

Monsieur le maire rappelle que les engagements non soldés au 31 décembre 2012 concernant des travaux dont la réalisation sera effective en 2013, ou des travaux déjà réalisés mais dont les factures ne sont pas encore parvenues, sont à prendre en compte pour un montant de :

**71 894,08 euros**

**Le conseil municipal approuve les restes à réaliser 2012 en recettes et en dépenses. (Votant : 19, pour : 19)**

## **14. APPROBATION DES RESTES À RÉALISER 2012 - BUDGET PARKINGS**

Monsieur le maire rappelle que les engagements non soldés au 31 décembre 2012 concernant des travaux dont la réalisation sera effective en 2013, ou des travaux déjà réalisés mais dont les factures ne sont pas encore parvenues, sont à prendre en compte pour un montant de :

**8 502,69 euros**

**Le conseil municipal approuve les restes à réaliser 2012 en recettes et en dépenses. (Votant : 19, pour : 19)**

## **15. APPROBATION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2013**

*Messieurs Jean-Marie GERMAIN, président de Veo 2000, Laurent BOCH, président du club de bob luge et skeleton, et Pierre OUGIER, président de l'association des Vergers de Macot, ne prenant pas part au vote, quittent la séance. Les pouvoirs de monsieur Michel BORLET et de madame Ginette CRÉTIER ne sont donc pas pris en compte.*

Monsieur le maire présente au conseil municipal les demandes de subvention des associations étudiées lors des différentes réunions finances.

Il rappelle que les subventions d'un montant supérieur à 23 000 € donneront lieu à la signature d'une convention d'objectifs. Le club des sports, le club de bob, luge et skeleton et le football club de Haute Tarentaise sont les 3 associations concernées par une convention.

**Le conseil municipal approuve les subventions allouées aux associations pour 2013 pour un montant total de 324 520 €. (Votants : 14, Pour : 14).**

## **16. APPROBATION DE LA SUBVENTION À LA MAISON DU TOURISME D'AIME MACOT LA PLAGNE (MATO) POUR 2013 ET DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS**

Monsieur Bernard AUBONNET rappelle que les conseils municipaux de Macot La Plagne et d'Aime ont acté une augmentation de la subvention à la Mato de 2%. Le montant de la subvention pour 2013 s'élèvera donc à 1 509 600 euros dont 50 000 euros affectés aux dépenses d'investissement, et 1 459 600 euros aux dépenses de fonctionnement.

Il rappelle qu'en 2012, 2% d'augmentation au lieu de 3,5% avait déjà été votés et que l'année a été difficile notamment à cause de charges supplémentaires : taxes personnel handicapé, modification de la convention collective....

Il explique que la somme affectée aux investissements sert à renouveler régulièrement les équipements et véhicules nécessaires au fonctionnement de la MATO.

Il informe que le partenariat passé avec une marque d'automobile qui a pourvu les services de véhicules durant 4 ans va se terminer en fin de saison. Les services de la MATO sont actuellement à la recherche d'un nouveau partenariat.

Monsieur Marin VIVET GROS fait savoir qu'il estime que certains salaires sont particulièrement élevés et que des économies pourraient être réalisées à ce niveau. Il avait demandé la communication des salaires des cadres. Monsieur Pierre OUGIER lui répond que le salaire des agents n'a pas à être divulgué.

Au vu du travail réalisé par l'ensemble du personnel de la MATO, monsieur Bernard AUBONNET estime que tous les salaires sont mérités.

Monsieur Laurent BOCH rappelle que monsieur Bernard Aubonnet avait proposé que le directeur de la maison du tourisme prenne la direction de la piste de bob afin que cela ne coûte rien à la commune. Il s'avère que ce dernier perçoit une prime pour ce travail.

Monsieur Bernard AUBONNET explique que d'après les instructions formulées par le comptable de la structure, la fonction de responsable de la piste doit recevoir légalement une indemnisation.

Concernant le cinéma de Plagne Bellecôte, monsieur René ALLAMAND demande si le budget de la Mato inclut un éventuel déficit d'exploitation.

Monsieur Bernard AUBONNET rappelle qu'une somme de 138 000 euros a été versée à la Mato pour le financement de l'équipement en numérique, le rachat du matériel et les travaux à réaliser. Une aide de l'État d'un montant de 70 000 euros va être reversée à la Mato pour l'équipement numérique. Cette somme servira à financer un éventuel déficit d'exploitation. Il indique que, pour le moment, les recettes sont difficiles à évaluer et qu'il faudra attendre une saison complète d'exploitation. De plus, 60% des recettes sont reversés aux distributeurs de films. Monsieur Bernard AUBONNET souhaite faire savoir aux élus que la reprise du cinéma par la Mato a entraîné une surcharge assez importante de travail autant pour les services administratifs que pour le directeur de la structure.

Suite à l'interrogation de monsieur Nicolas BRIANÇON MARJOLLET sur le nombre d'entrées réalisées, monsieur Bernard AUBONNET répond que le chiffre est à peu près identique aux années précédentes.

Monsieur Robert ASTIER s'interroge sur le financement des charges (entretien bâtiment/chauffage). Monsieur Bernard AUBONNET indique que les charges ont été prévues à hauteur d'environ 14 000 euros pour l'année dans le budget de la MATO.

Monsieur Joël OUGIER SIMONIN tient à faire remarquer que la commune ajoute de plus en plus de services à la Mato en plus de ses missions initiales qui sont l'animation, l'accueil et la logistique événementiel. Il se demande s'il est bien judicieux de continuer en ce sens en prenant le risque de créer une mairie annexe. Ne faudrait-il pas mieux recentrer la maison du tourisme sur ses missions initiales ?

Monsieur Bernard AUBONNET remercie monsieur Joël OUGIER SIMONIN d'avoir soulevé ce problème et rappelle la restructuration en cours des offices de tourisme de la station afin d'être conforme avec les dernières réglementations. Ceci devrait permettre de voir aboutir un nouveau schéma de gestion des différentes missions et services.

Monsieur Bernard AUBONNET, président de la MATO, ne prenant pas part au vote, quitte la séance.

**Le conseil municipal approuve la subvention à la maison du tourisme pour 2013 d'un montant de 1 509 600 euros et la convention correspondante. (Votants :18, pour : 16, abstention: 2, Robert Astier et Marin Vivet Gros)**

*Monsieur Bernard AUBONNET remercie les élus de leur vote et se félicite de l'évolution de la communication entre les élus et la MATO depuis le début du mandat. Il les remercie également pour la reconnaissance du travail de l'équipe de direction et de l'ensemble du personnel.*

## **17. SUBVENTION ACCORDÉE À L'UNION SYNDICALE DES COPROPRIÉTAIRES ET PROPRIÉTAIRES DE PLAGNE CENTRE POUR 2013 ET APPROBATION DE LA CONVENTION**

Considérant le rôle important joué par les galeries dans le cadre de l'animation de Plagne Centre, la commune de Macot La Plagne s'est engagée à verser, à l'union syndicale des copropriétaires et propriétaires de Plagne Centre (USCPPC), une subvention forfaitaire, dans la limite de 15 000 euros par an.

Monsieur le maire rappelle que le montant de la subvention doit être déterminé chaque année, lors du vote du budget de la commune.

Monsieur le maire présente la convention régissant les modalités d'attribution de cette subvention.

**Le conseil municipal approuve la subvention de 15 000 euros à verser pour 2013 à l'USCPPC ainsi que la convention d'une durée d'un an, soit du 1er avril 2013 au 31 mars 2014. (Votants : 19, Pour : 19)**

## **18. SUBVENTION ACCORDÉE À L'UNION SYNDICALE DES COPROPRIÉTAIRES ET PROPRIÉTAIRES DE BELLE PLAGNE (USCPBP) POUR 2013 ET APPROBATION DE LA CONVENTION**

Monsieur le maire rappelle que les circulations de Belle Plagne, qui desservent les copropriétés dans lesquelles se trouvent les hébergements, les commerces et les services, sont des éléments essentiels à la vie et à l'animation de la station. Afin d'aider l'union syndicale des propriétaires de Belle Plagne dans sa mission d'entretien, de sécurité et de salubrité de ces circulations, monsieur le maire propose d'allouer une subvention de 15 000 euros à l'USCPBP.

Monsieur le maire présente la convention régissant les modalités d'attribution de cette subvention.

**Le conseil municipal approuve la subvention de 15 000 euros à verser pour 2013 à cette union syndicale ainsi que la convention d'une durée d'un an, soit du 1er avril 2013 au 31 mars 2014. (Votants : 19, Pour : 19)**

## **19. SUBVENTION ACCORDÉE À L'UNION SYNDICALE DE LA GALERIE DE PLAGNE BELLECÔTE POUR 2013 ET APPROBATION DE LA CONVENTION**

Monsieur le maire rappelle que les circulations couvertes de Plagne Bellecôte, sont des éléments essentiels à la vie et à l'animation de la station.

Afin d'aider l'union syndicale à en assurer la prise en charge en matière d'entretien, de sécurité et de salubrité, monsieur le maire propose d'allouer une subvention de 15 000 euros à la dite union.

Monsieur le maire présente la convention régissant les modalités d'attribution de cette subvention.

**Le conseil municipal approuve la subvention de 15 000 euros à verser pour 2013 à cette union syndicale ainsi que la convention d'une durée d'un an, soit du 1er avril 2013 au 31 mars 2014. (Votants : 19, Pour : 19)**

## **20. AVENANT N°1 À LA CONVENTION DE MANDAT AVEC LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA GRANDE PLAGNE (SIGP) - RÉALISATION DE TRAVAUX À LA SALLE POLYVALENTE DE PLAGNE BELLECÔTE**

Monsieur le maire rappelle la convention de mandat passée avec le Sigp pour la rénovation et l'extention du centre aqualudique de Plagne Bellecôte. La réalisation de ces travaux nécessite la reprise de la façade de la salle polyvalente de Plagne Bellecôte, propriété de la commune de Macot La Plagne. Le programme avait été arrêté à la somme prévisionnelle de 585 284,28 euros HT, soit 700 000 euros TTC.

A ce jour, et compte tenu de l'évolution des travaux, il y a lieu de ramener l'enveloppe financière prévisionnelle globale à 450 000 euros TTC.

**Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer l'avenant n°1 à la convention de mandat avec le SIGP fixant le montant de l'enveloppe prévisionnelle des travaux de la salle polyvalente de Bellecôte à 450 000 euros TTC. (VOTANTS : 19, POUR : 19)**

## **RESSOURCES HUMAINES**

### **1. CRÉATION D'UN CDD D'UN AN ET DE DEUX DE POSTES DE SAISONNIER AUX SERVICES TECHNIQUES POUR L'INTERSAISON ET LA SAISON D'ÉTÉ 2013.**

Afin de pérenniser un poste d'adjoint technique et de recruter deux adjoints techniques saisonniers pour renforcer les effectifs de la voirie et des espaces verts durant les intersaisons et la période estivale, monsieur Robert ASTIER propose la création des postes suivants :

- Un poste d'adjoint technique sur un contrat d'un an du 1er mai 2013 au 30 avril 2014.
- deux postes d'adjoints techniques saisonniers pour la période du 06 mai au 29 novembre 2013.

Concernant le poste d'un agent permanent, monsieur Jean Luc Broche demande si cela ne va augmenter le besoin en véhicule. Monsieur Robert Astier répond que cet agent fait déjà partie du service bâtiment.

Monsieur le maire et monsieur Laurent Boch insistent sur le fait qu'il est important de ne proposer d'abord qu'un CDD d'un an.

L'agent concerné ayant des compétences en peinture, monsieur Joël OUGIER SIMONIN souhaite que le marché à bon de commande passé avec l'entreprise de peinture soit réajusté en fonction du travail de cet agent.

Monsieur Robert ASTIER prend en compte l'ensemble de ces remarques.

**Le conseil municipal approuve la création des postes proposés ci-dessus dans les conditions énoncées. (Votants : 19, pour : 19)**

### **2. CRÉATION DE DEUX POSTES SAISONNIERS A LA POLICE MUNICIPALE POUR LA SAISON D'ÉTÉ 2013.**

Monsieur Laurent Boch rappelle la nécessité de renforcer l'effectif de la police municipale pour assurer les missions estivales. Il propose la création des postes suivants :

- 2 agents de surveillance de la voie publique et assistants temporaires pour la période du 1er juillet au 31 août 2013.

**Le conseil municipal approuve la création des postes proposés ci-dessus dans les conditions énoncées. (Votants : 19, pour : 19)**

### **3. CRÉATION DE DEUX POSTES SAISONNIERS A LA CRÈCHE «LES P'TITS BONNETS» POUR LA SAISON D'ÉTÉ 2013.**

Considérant la nécessité de recruter un agent saisonnier diplômé et un agent saisonnier non diplômé pour la saison d'été, madame Sylvie Maitre propose la création des postes suivants au sein de la crèche «les p'tits bonnets» à Plagne Centre :

- 1 agent saisonnier diplômé (infirmier, Educateur jeunes enfants, Auxiliaire de puériculture) pour la période du 08 juillet au 31 août.
- 1 agent saisonnier non diplômé (BAFA ou CAP petite enfance minimum) pour la période du 08 juillet au 31 août.

**Le conseil municipal approuve la création des postes proposés ci-dessus dans les conditions énoncées. (Votants : 19, pour : 19)**

## **Affaires générales**

### **1. SAEM PLAGNE RÉNOV' : VALIDATION DE DEUX CONTRATS DE SUBVENTION**

Monsieur Bernard AUBONNET informe les membres présents qu'il convient de procéder au versement de subventions pour deux dossiers de rénovation achevés :

- Monsieur Claude BRÉCHOT - rénovation appt n° 15 Mont Blanc à Plagne Centre : aide de 2 368,00 € (soit 1 184,00 € pour la SAP et 1184,00 € pour la commune) pour 11 845,49 € TTC de travaux.
- Monsieur Claude BRÉCHOT - rénovation appt n° 153 Mont Blanc à Plagne Centre : aide de 3 968,00 € (soit 1 984,00 € pour la SAP et 1984,00 € pour la commune) pour 19 837,97 € TTC de travaux.

**Le conseil municipal décide de procéder au versement des subventions pour les deux dossiers de rénovation achevés. (Votants : 19, pour : 19)**

## Questions diverses

### FUNIPLAGNE

Monsieur le maire informe les conseillers municipaux qu'une opération d'évacuation a eu lieu sur le Funiplagne le dimanche 17 mars en fin d'après-midi.

Un problème d'automate a immobilisé la télécabine vers 16h30. La société d'aménagement de La Plagne, n'arrivant pas à régler le problème, a décidé d'évacuer la soixantaine de personnes bloquées dans plusieurs cabines différentes.

L'évacuation, réussie, a eu lieu de 18h30 à 22h30 et a été assurée par des secouristes et techniciens de la société d'aménagement de la Plagne.

### REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VERSANTS D'AIME

Suite à de nombreux échanges entre les différents maires des communes des versants d'Aime, monsieur le maire informe que le nombre de délégués par commune pour 2014, qui sera proposé au vote de la communauté de communes, s'établit comme suit :

Aime : 8 (au lieu de 9), Macot : 6 (au lieu de 4), Bel-lentre : 3 (au lieu de 2), Landry : 3 (au lieu de 2), Peisey : 3 (au lieu de 1), Côte d'Aime : 2, Montgirod Centron, 1, Granier 1, Valezan : 1

Monsieur le maire indique que le conseil communautaire sera donc composé de 28 titulaires, et 3 suppléants (pour les communes n'ayant qu'un délégué). Suite au vote de l'intercommunalité, les communes seront sollicitées pour se positionner.

Monsieur Joël OUGIER SIMONIN fait part de sa déception du choix de 6 titulaires seulement pour Macot alors qu'elle représente 39% du budget de l'intercommunalité.

Monsieur le maire demande aux élus d'être vigilants car cette proposition a l'aval de l'ensemble des maires. En cas de désaccord des communes, la répartition se ferait

conformément aux textes en se basant uniquement sur la population permanente et en conséquence, Macot La Plagne ne disposerait que de 4 places titulaires.

Madame Sylvie MAITRE pense que cette proposition est déjà intéressante pour Macot La Plagne. Elle soulève le fait que désigner six délégués titulaires ne va pas être simple car cela va demander beaucoup d'investissement de la part des élus (plus de suppléants).

De plus, elle estime que la station de La Plagne est plutôt bien représentée dans cette proposition.

### DÉNEIGEMENT

Suite aux chutes de neige de la veille (17 mars), monsieur Laurent BOCH fait part d'un manque de coordination entre les services du TDL et de la gendarmerie, ce qui a entraîné un certain désordre dans la descente de La Plagne.

### BÂTIMENT STADE DE SLALOM

Suite à la remarque de monsieur Yves BRIANÇON qui a entendu dire que le vitrage du bâtiment dépasse 100 000 euros, monsieur le maire dément cette rumeur et informe le conseil municipal que le coût du vitrage est estimé à environ 25 000 euros.

## P PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDÉS EN 2013

N° PC	DEMANDEUR	ADRESSE TRAVAUX	TRAVAUX
07315012M1034	SCI POUFREUSE	Plagne 1800	création balcon + niveau supplémentaire résidence Bobsleigh
07315012M1026	SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA GRANDE PLAGNE	Plagne Bellecôte	Piscine

## LISTE DES MARCHÉS ATTRIBUÉS < 90 000 € HT

Procédure	Objet	Titulaire	Montant HT	Montant TTC
MAPA 13/07	Contrôle des aires de jeux et des équipements sportifs	SOLEUS	1752,00 €	2095,39 €

### Inscription école macot chef lieu

La commune de Macot La Plagne vous informe qu'une classe du groupe scolaire de Macot chef lieu est de nouveau menacée de fermeture.

**Nous demandons aux parents ayant des enfants, devant être scolarisés à la rentrée 2013/2014**, de venir s'inscrire le plus rapidement possible en mairie afin de pouvoir maintenir cette classe ouverte.

Papiers nécessaires pour l'inscription de l'enfant : Livret de famille/Justificatif de domicile/Carnet de santé.

### Remise de galons à la police municipale de Macot La Plagne

Marie Pierre Filletroz a débuté sa carrière dans la police municipale à Bourg Saint Maurice en 2004 pour la continuer ensuite dans la Somme et dans la Drôme. En 2011, elle décide de revenir dans sa région en intégrant la police municipale de Macot La Plagne en tant que brigadier. Venant d'être nommée au grade supérieur, Richard Broche, maire de Macot La Plagne et Sylvain Francillon, chef de la police municipale, lui ont remis ses barrettes de Brigadier chef principal en présence de sa famille, de ses collègues et des élus de la commune. Marie Pierre Filletroz, très émue, s'est dit très fière de travailler à Macot la Plagne, très contente de ses missions et a fait savoir à ses collègues qu'elle appréciait beaucoup l'ambiance au sein de la police municipale et de la commune. Monsieur le maire l'a remercié pour son travail consciencieux, son dynamisme, sa bonne humeur et son implication au sein de la collectivité.

À la suite de cette cérémonie, monsieur le maire a convié l'ensemble des membres présents à se réunir autour d'un petit buffet-apéritif.



### Exercice du plan communal de sauvegarde à La Plagne



Le poste de commandement à la maison du tourisme

Mercredi 20 mars, une avalanche sur le secteur de Belle Plagne touche à la fois une piste et deux bâtiments. L'élue d'astreinte, André Broche active le Plan communal de Sauvegarde et un poste de commandement est installé à la maison du tourisme de Plagne Centre. André BROCHE, et Patrick HAZEUX, directeur de la maison du tourisme, prennent les directives et mobilisent tous les services nécessaires : pompiers, services techniques, gendarmerie, services des pistes... afin d'évacuer le plus de personnes possible. Le bilan de la catastrophe est : 94 personnes évacuées, cinq blessés légers et deux décédés. Heureusement, ce n'était qu'un exercice... L'objectif étant de mettre à l'épreuve les procédures et de coordonner les différents services impliqués et de tester le plan communal de sauvegarde. Un exercice de même type avait déjà eu lieu en 2011 sur le chef lieu.

## Le plan de prévention des risques miniers sur les communes d'Aime et de Macot La Plagne

Par arrêté préfectoral en date du 28 décembre 2012, a été prescrit un plan de prévention des risques miniers sur les communes de Macot-la-Plagne et Aime. dans le cadre de la concertation nécessaire à l'élaboration de ce PPRM, deux réunions publiques ont eu lieu successivement à Aime le lundi 4 mars 2013 pour la partie du PPRM située en vallée, et une seconde le mardi 5 mars 2013 à la salle omnisports de La Plagne, pour la partie concernant les stations, y compris la Roche et Crête Côte. L'objectif de ces réunions étaient d'alerter les habitants concernés sur les aléas miniers résiduels liés aux anciennes concessions de mines d'antracite de Lequenay, la Planta, Sangot et Plangagnaz, Combe Chenalotte, Planamont et la concession de plomb argentifère de La Plagne, ainsi que les permis d'exploitation pour anthracite à Macot-la-Plagne. Ces phénomènes étant susceptibles de compromettre la sécurité des personnes et des biens, il convient donc de mettre en oeuvre des mesures de prévention, de protection et de sauvegarde, en maîtrisant et en réglementant les possibilités d'urbanisation.

Réunion du 05 mars 2013 à Plagne Centre



En ce sens, un plan de prévention est en cours d'élaboration et un dossier de consultation est disponible en mairie et à la salle omnisports de Plagne Centre.

## Jardins collectifs

Depuis 2010, la commune de Macot La Plagne a mis en place un jardin collectif sur une parcelle communale en bas de la route de la remise. L'objectif de ce jardin est de faire profiter à des habitants de la commune d'un petit lot de terrain afin qu'ils puissent cultiver quelques légumes. Une douzaine de lots est ainsi mise à disposition d'habitants de la commune ne possédant pas de terrains. Monsieur André BROCHE, adjoint au maire, a réuni, le 26 mars dernier, les «locataires» des parcelles afin de leur rappeler les règles de base pour un bon fonctionnement de ces jardins et leur a demandé d'être respectueux les uns envers les autres. Les «jardiniers» se sont déjà donnés rendez vous le 13 avril afin de rénover la clôture et de lancer la saison autour d'un apéritif. Nous leur souhaitons une récolte 2013 abondante.



## Divagation des chiens et déjections canines sur la voie publique



### Marre de marcher sur les mines ?

La commune de Macot La Plagne rappelle que l'arrêté n° 3312 du 23 décembre 2008 stipule qu'il est expressément défendu de laisser les chiens divaguer sur la voie publique sous peine d'amende. En cas de non respect de cet interdiction, le propriétaire pourra être sanctionné.

De même, l'arrêté stipule que tout propriétaire devra conduire son animal pour les déjections hors de la voirie et des espaces publics.

Pour le respect d'autrui, la commune rappelle qu'il est du devoir du propriétaire de ramasser les déjections canines.

## CÉRÉMONIE DU 8 MAI

**MONUMENT AUX MORTS - PLACE CHARLES DE GAULLE - MACOT CHEF LIEU**

11h30 - cérémonie

12h00 vin d'honneur en salle des mariages

En présence de l'harmonie d'Aime et de la chorale des aînés ruraux d'Aime et de Macot la Plagne

## CONCERT GRATUIT DE L'HARMONIE D'AIME VENDREDI 17 MAI 2013 À 20H

Salle polyvalente de Macot chef lieu

organisé par le comité des fêtes de Macot La Plagne

## CONCERT DE LA CHORALE «LA VOIX DES ALPAGES»

**DIMANCHE 09 JUIN 2013 À 18H30**

Eglise Saint Nicolas de Macot chef lieu

organisé par le comité des fêtes de Macot La Plagne

Entrée payante

## BIBLIOTHÈQUE - SITE DE MACOT CHEF LIEU

renseignements : 04.79.09.73.76

Prochaine Séance «bébés lecteurs» de 10h à 10h 45:

**jeudi 30 mai.**

## EXPOSITION SUR LES INSECTES

A partir du 1er mai.

Une exposition de «Savoie-biblio» qui propose un parcours dans le monde des insectes, foisonnant et captivant.

## SPECTACLE THÉÂTRALIRE - LE PETIT CHAPERON UF

**Mardi 07 juin à 18h30 :**

Compagnie Tournesol - Salle polyvalente de Macot chef lieu - Entrée gratuite - tous publics à partir de 8 ans - durée 45 min.

## SÉNIORS INITIEZ VOUS À L'INFORMATIQUE

Vous êtes désireux de mieux utiliser l'outil informatique? Vous n'avez jamais utilisé d'ordinateur mais vous souhaitez savoir le faire et connaître les possibilités qu'il offre (internet, mail, photo, traitement de texte) ?

La communauté de communes des Versants d'Aime lance des nouvelles sessions d'initiation et de formation à l'informatique pour les retraités et les personnes âgées du canton. Ces cycles de 4 à 5 séances d'une durée d'une heure et demie, seront animés au printemps et à l'automne par Xavier Sylvestre et Gérard Carrier. Des petits groupes de 8 à 10 personnes permettront un suivi personnalisé par les formateurs qui répartiront les personnes en deux niveaux.

Ces ateliers se tiendront le mercredi dans les écoles du canton (Montgirod Centron, Macot, Peisey et Landry....)

**Inscription et renseignement à la communauté de communes des v**

## HORAIRES

### SALLE OMNISPORTS («PIERRE LEROUX»)

**Fermeture au public du lundi 29 avril 2013 au lundi 13 mai 2013.**

**Horaires printemps**

**Du mardi 14 mai au jeudi 04 juillet 2013**

Lundi et Jeudi (fermée le matin)

ouverture de 14h à 18h

Mardi et mercredi 09h/12h et 14h/18h

### HORAIRES CRÈCHE LES P'TITS BONNETS

**Fermeture de la crèche le vendredi 26 avril 2013 au soir et réouverture le 03 juin 2013 à 9h.**

**Horaires du 03 juin 2013 au 05 juillet 2013**

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 9h à 17h

**Horaires du 08 juillet 2013 au 30 août 2013**

Lundi au vendredi : 8h30 à 17h30

### HORAIRES BIBLIOTHÈQUE LA PLAGNE

**Horaires intersaison à partir du 22 avril 2013**

Mardi : 15h à 18h

Jeudi : 15h à 17h30

### HORAIRES BIBLIOTHÈQUE MACOT CHEF LIEU

Mardi : 10h-12h

Mercredi : 15h-18h

Vendredi : 16h-19h

Samedi : 17h-19h

### HORAIRES DÉCHETTERIE LES PRAZ - VALEZAN

**Du 18 mars 2013 à mi-décembre 2013**

Lundi au samedi : 9h30 à 12h et 13h30 à 18h.

Informations auprès de la communauté de communes des versants d'Aime

tél. 04 79 55 40 27

### HORAIRES DÉCHETTERIE LES BOUGLETS - PLAGNE 1800

**Du 1er janvier au 31 mai**

Lundi au vendredi : 13h à 17h

**Du 1er juin au 31 décembre**

Lundi au vendredi : 13h à 18h

Informations auprès de la communauté de communes des versants d'Aime - tél. 04 79 55 40 27

## FORMATION COMPOSTAGE

Le SMITOM de Tarentaise, en collaboration avec les collectivités chargées de la collecte des déchets, organise plusieurs sessions de formation sur la pratique du compostage réparties en Tarentaise entre les mois de mai et juin 2013.

La formation est composée d'une partie théorique et d'un atelier pratique pour vous permettre de découvrir le compostage ou approfondir vos connaissances.

**Sessions proposées pour Aime et Macot La Plagne :  
Mercredi 22 mai : 9h-17h/samedi 25 mai : 9h-17h**

Formation gratuite, repas offert lors des sessions à la journée.

Renseignements et inscriptions au SMITOM au

04.79.09.80.56 ou [contact@smitomtarentaise.com](mailto:contact@smitomtarentaise.com)